AL.2.2008-244
c.2

Les normes en matière d'adaptation scolaire

« Modifié en juin 2004 »

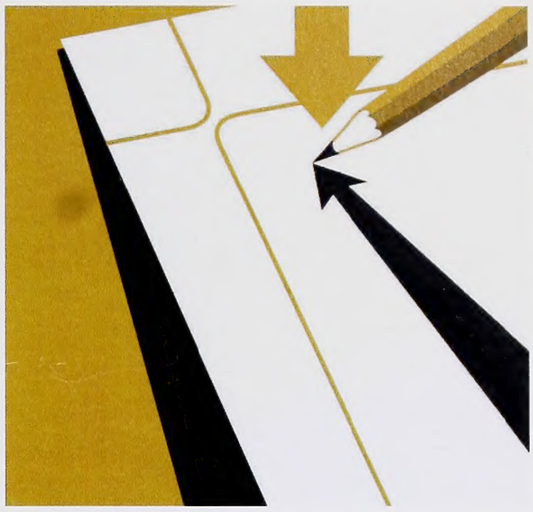

Éléments essentiels

du programme d'adaptation scolaire

destiné

aux élèves sourds ou ayant des déficiences auditives

Alberta Education

DONNÉES DE CATALOGAGE AVANT PUBLICATION (ALBERTA EDUCATION)

Alberta. Alberta Education.
Éléments essentiels du programme d'adaptation scolaire destiné aux élèves sourds ou ayant des déficiences auditives.

Série : Éléments essentiels du programme d'adaptation scolaire.
Version anglaise : Essential components of educational programming for students who are deaf or hard of hearing.

ISBN 978-0-7785-6470-6

Cette ressource peut être consultée à l'adresse suivante :
<http://education.alberta.ca/francais/admin/speced/legislation/elements.aspx>.

1. Enfants sourds – Éducation – Alberta. 2. Enfants handicapés auditifs – Éducation – Alberta. 3. Éducation spéciale – Alberta. I. Titre. II. Titre : Essential components of educational programming for students who are deaf or hard of hearing. III. Series.

LC3984.2.A3.A333 2008 371.9

***Remarque** – Dans cette publication, les termes de genre masculin utilisés pour désigner des personnes englobent à la fois les femmes et les hommes. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.*

Pour obtenir des exemplaires imprimés ou de plus amples renseignements,
communiquer avec :
Direction de l'éducation française
Alberta Education
Édifice 44 Capital Boulevard, 9e étage
10044, 108e Rue N.-O.
Edmonton (Alberta)
T5J 5E6

Tél. : 780-427–2940
Téléc. : 780-422–1947
Sans frais en Alberta : 310–0000

Ce document s'applique aux niveaux 1 à 12, en adaptation scolaire, dans les conseils scolaires séparés et publics, incluant les autorités régionales francophones, mais excluant les écoles à charte. Il est destiné aux :

Élèves	
Enseignants	✓
Personnel administratif	✓
Parents	✓
Grand public	✓
Autres	✓

Cette ressource peut être consultée à l'adresse Web suivante :
<http://education.alberta.ca/francais/admin/speced/legislation/elements.aspx>.

Copyright © 2008, la Couronne du chef de la province d'Alberta, représentée par le ministre d'Alberta Education, Alberta Education, Edmonton, Alberta. Tous droits réservés. Par la présente, le détenteur des droits d'auteur autorise toute personne à reproduire ce document, ou certains extraits, à des fins éducatives et sans but lucratif.

Table de matières

Introduction

Avant-propos 1
Objectif 1
Liens avec les Normes en matière d'adaptation scolaire, Modifié en juin 2004 1
Principes directeurs 2
Les élèves et leurs besoins éducatifs particuliers 2

Éléments essentiels

1. Participation active des parents et de la famille 5
2. Équipe d'apprentissage 5
3. Personnel averti 6
4. Plan d'intervention personnalisé (PIP) 6
5. Programmation et services 7
   a) Langue, langage et communication 7
   b) Enseignement de la langue anglaise ou française 8
   c) Technologie d'aide (TA) 9
   d) Salle de classe 9
   e) Développement social et émotionnel 10
6. Planification de la transition 10

Annexe A : Communication 13

Ressources supplémentaires 15

Glossaire des termes clés 17

Références 22

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc.]

Introduction

Avant-propos

Le document *Éléments essentiels du programme d'adaptation scolaire destiné aux élèves sourds ou ayant des déficiences auditives* s'adresse aux titulaires de classe, aux personnes-ressources, aux administrateurs et aux parents. Il s'agit d'un document d'une série de documents conçus pour faciliter l'élaboration de programmes adaptés pour les élèves de la 1re à la 12e année ayant des besoins scolaires spéciaux. D'autres documents de la série abordent des sujets tels que les programmes adaptés pour les élèves ayant des troubles du comportement, les programmes adaptés pour les élèves aveugles ou ayant des déficiences visuelles ainsi que les programmes adaptés pour les élèves ayant des troubles du spectre autistique.

Éléments essentiels

Les six éléments essentiels répertoriés dans le présent document ont été publiés dans les *Normes en matière d'adaptation scolaire, Modifié en juin 2004* et sont donc rendus obligatoires par Alberta Education. Chaque élément est essentiel à la prestation d'un programme scolaire complet. Cependant, la manière dont les différents éléments sont mis en œuvre peut être influencée par des considérations d'ordre pratique, telles que la disponibilité du matériel et les besoins particuliers des élèves

Indicateurs types de programme efficace

Les indicateurs types sont des exemples de pratiques efficaces qui illustrent la mise en œuvre des éléments essentiels. Les indicateurs peuvent varier en fonction des habiletés et des besoins uniques de chaque élève. L'objectif poursuivi n'est ni d'énumérer tous les indicateurs possibles ni d'établir tous les indicateurs mis en œuvre pour chaque élève.

Objectif

L'objectif de ce document est :

- de déterminer, dans les programmes adaptés, les éléments essentiels rendus obligatoires par Alberta Education pour les élèves ayant des besoins scolaires spéciaux;
- de fournir des exemples de pratiques efficaces;
- d'établir une interprétation commune de la terminologie spécialisée;
- de préciser le concept de pertinence, en tenant compte des exigences raisonnables en matière de programmes adaptés pour les élèves sourds ou ayant des déficiences auditives.

Liens avec les *Normes en matière d'adaptation scolaire, Modifié en juin 2004*

Les *Normes en matière d'adaptation scolaire, Modifié en juin 2004,* exigent de la part des conseils scolaires, des autorités régionales francophones et des écoles privées d'adaptation scolaire désignées, d'identifier les élèves de la 1re à la 12e année ayant des besoins scolaires spéciaux et de leur fournir des programmes adaptés efficaces. Ces normes ont pour but de promouvoir des pratiques éducatives uniformes et de grande qualité en Alberta.

©Alberta Education, Canada, 2008

La série *Éléments essentiels* est étroitement liée à la section « Pertinence des programmes et des services » des *Normes en matière d'adaptation scolaire, Modifié en juin 2004,* afin que l'élaboration des programmes adaptés tienne compte des normes professionnelles, de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes personnalisés, ainsi que de la participation des parents aux décisions. Le concept de pertinence signifie que « les programmes d'études et les services connexes doivent être conçus en fonction des besoins évalués des élèves. Ils sont fournis par un personnel compétent qui possède les connaissances et les habiletés nécessaires. » (*Normes en matière d'adaptation scolaire, Modifié en juin 2004*, page 2).

Principes directeurs

Les éléments essentiels en matière de programmes adaptés pour les élèves sourds ou ayant des déficiences auditives sont orientés par les principes directeurs suivants :

- L'élaboration d'un programme adapté est un processus actif, basé sur les habiletés et les besoins évalués des élèves et soumis à une adaptation et à un suivi constants.
- Dans la mesure du possible, les élèves sourds ou ayant des déficiences auditives doivent participer aux programmes d'études d'Alberta Education.
- Les éléments essentiels des programmes adaptés se recoupent; il s'agit en effet de processus en étroite synergie.
- Une participation significative des parents et de la famille fait partie intégrante de tous les éléments essentiels.
- Le personnel et les élèves doivent avoir accès aux spécialistes et aux ressources nécessaires afin de mettre en œuvre les programmes adaptés.

Les élèves et leurs besoins éducatifs particuliers

Les élèves sourds ou ayant des déficiences auditives ont été diagnostiqués par un audiologiste, qui établit la présence et le degré de perte d'audition. La Canadian Academy of Audiology définit la perte d'audition comme légère (de 26 à 40 décibels), modérée (de 41 à 55 décibels), modérée à grave (de 56 à 70 décibels), grave (de 71 à 90 décibels) ou profonde (90 décibels et plus) ou une combinaison de ces niveaux. Bien que la terminologie médicale définisse les personnes présentant une perte d'audition légère et modérée comme ayant une déficience auditive et celles présentant une perte d'audition grave et profonde comme étant des personnes sourdes, le degré de perte d'audition ne prédétermine pas comment les élèves agissent dans des situations auditives, éducatives et sociales. Il peut arriver que des élèves présentant une perte d'audition modérée fonctionnent comme des personnes sourdes et que, au moyen des technologies actuelles, des élèves atteints d'une perte d'audition grave à profonde fonctionnent comme ayant des déficiences auditives. Les élèves sourds ou ayant des déficiences auditives, y compris ceux qui présentent une déficience supplémentaire (par exemple, une personne sourde et aveugle), possèdent une panoplie d'habiletés et de besoins et par conséquent, les soutiens spécialisés nécessaires varient aussi considérablement.

Les élèves sourds ou ayant des déficiences auditives suivent les programmes d'études d'Alberta Education à un rythme qui correspond à leurs habiletés et à leurs besoins. Pour avoir un accès total à leur programme d'études, ils ont besoin du soutien des professionnels de la rééducation, de la santé mentale ou de l'éducation qui ont une formation, des connaissances et des compétences

©Alberta Education, Canada, 2008

particulières en ce qui concerne quelques-uns ou l'ensemble des aspects suivants, qui figurent ci-dessous en ordre alphabétique :

- acquisition linguistique,
- enseignement de la langue anglaise ou française,
- méthodes de communication,
- salle de classe,
- technologies d'aide.

Les élèves, qui ont recours à une méthode orale/auditive faisant appel aux technologies d'aide à la parole et à l'audition résiduelle, peuvent suivre leur programme d'études dans une classe inclusive, un programme d'études adapté pour élèves oralistes ayant une déficience auditive, le cas échéant, ou une combinaison de ces programmes d'études.

Les élèves qui utilisent la langue des signes comme principal mode de communication, peuvent choisir, le cas échéant, un programme d'études adapté qui fait appel à la langue des signes québécoise (LSQ), la langue des signes américaine (ASL) ou à l'anglais codé manuellement (élément oral/auditif compris) comme langue d'enseignement. (Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Langue, langage et communication », page 7).

Les élèves peuvent assister à un cours dans une classe inclusive à leur école communautaire. Le personnel doit comprendre le langage et la ou les méthodes de communication utilisées par l'élève et lui accorder le soutien nécessaire.

©Alberta Education, Canada, 2008

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc.]

Éléments essentiels

1. Participation active des parents et de la famille

(*Normes en matière d'adaptation scolaire, Modifié en juin 2004*, pages 3-7, 8,11, 12, 13)

Les élèves obtiennent des résultats positifs en ce qui concerne les aptitudes à la communication, l'acquisition linguistique, le rendement scolaire et l'attitude lorsque les parents participent à ce processus. Les parents sont des membres importants et appréciés de l'équipe d'apprentissage. Leurs commentaires et leur influence ont un impact sur tous les aspects de l'éducation de leur enfant. Les parents ont accès à l'information concernant toutes les options de programmes éducatifs et de communication ainsi que celle concernant tous les services d'éducation et de santé offerts à leur enfant.

Indicateurs types de programme efficace

- Les membres de l'équipe d'apprentissage entrent fréquemment et systématiquement en contact avec les parents et ont recours à une panoplie de méthodes de communication en fonction des forces et des besoins particuliers de la famille.
- Les parents participent au processus d'élaboration et d'évaluation du plan d'intervention personnalisé (PIP). En plus des objectifs sociaux et scolaires, le PIP et le programme au jour le jour tiennent également compte des besoins culturels particuliers.
- La famille obtient des renseignements sur les occasions de se renseigner sur la perte d'audition et les compétences particulières (voir la rubrique « Langue, langage et communication », page 7) qu'elle peut utiliser à la maison et dans la collectivité.
- Les parents fournissent des renseignements à l'école sur les services de soutien antérieurs et existants offerts à leur enfant à l'extérieur du milieu scolaire.

2. Équipe d'apprentissage

(*Normes en matière d'adaptation scolaire, Modifié en juin 2004*, pages 5, 7, 11)

Tous les élèves sourds ou ayant des déficiences auditives ont accès à une équipe d'apprentissage qui collabore pour la planification, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des programmes et des services connexes. Un enseignant breveté doit être chargé de la direction et de l'orientation de l'équipe d'apprentissage pour décider de buts et d'objectifs pédagogiques pertinents.

Indicateurs types de programme efficace

- Une équipe d'apprentissage principale est mise sur pied. Elle se compose du titulaire de classe, des parents, de l'élève, d'un enseignant qui possède une formation en enseignement des personnes sourdes et ayant des déficiences auditives ou d'autres spécialistes possédant une formation du domaine de la surdité et de la déficience auditive (voir la rubrique « Glossaire des termes clés », page 17).
- Selon les besoins de l'élève, une équipe d'apprentissage élargie peut inclure, entre autres, des enseignants supplémentaires, des aides et des spécialistes pédagogiques, y compris un orthophoniste, le personnel de soutien à la communication (par exemple, un interprète

©Alberta Education, Canada, 2008

scolaire, un translittérateur de langage parlé complété), un audiologiste scolaire, un administrateur d'école, du personnel de la circonscription de l'école et un adulte atteint de surdité ou de déficiences auditives qui sert de modèle.

- Lorsque les élèves présentent une déficience supplémentaire (par exemple, des déficiences auditives et visuelles), les spécialistes qui possèdent les connaissances nécessaires dans ces domaines deviennent membres de l'équipe d'apprentissage et travaillent de manière coordonnée avec les parents et les autres membres de l'équipe pour élaborer des programmes d'études qui répondent aux besoins de l'élève.
- L'équipe d'apprentissage principale assiste régulièrement à des réunions et communique fréquemment et efficacement avec les parents, le personnel scolaire, la circonscription scolaire ainsi que les soutiens à l'échelle provinciale et communautaire.
- Les membres de l'équipe d'apprentissage échangent des renseignements et des ressources avec les membres de l'équipe et le personnel approprié afin de répondre aux besoins uniques en apprentissage et en communication de l'élève dans la salle de classe et dans la collectivité scolaire.
- On respecte les suggestions orales ou écrites fournies par les membres de l'équipe d'apprentissage et on en tient compte dans l'élaboration des buts, des objectifs et des stratégies concernant le PIP de l'élève.

3. Personnel averti

(Normes en matière d'adaptation scolaire, Modifié en juin 2004, pages 6, 7*)*

Les programmes scolaires et les services connexes sont conçus en fonction de l'adaptation aux habiletés et aux besoins évalués de l'élève. Le personnel perfectionne ses connaissances en accédant aux occasions de perfectionnement professionnel et en travaillant en collaboration avec les spécialistes.

Indicateurs types de programme efficace

- Le personnel a accès aux spécialistes du domaine de la perte d'audition pour obtenir des renseignements et un soutien pour l'élaboration d'un programme adapté de l'élève.
- Les membres de l'équipe d'apprentissage de l'élève incluent dans leur plan de perfectionnement professionnel l'acquisition des connaissances, des compétences et des attitudes nécessaires à l'élaboration de pratiques exemplaires pour l'enseignement à des élèves atteints de surdité ou ayant des déficiences auditives.
- L'information est partagée concernant les occasions de promotion des connaissances et des compétences relatives aux méthodes d'acquisition linguistique et de communication par l'entremise de l'équipe d'apprentissage.

4. Plan d'intervention personnalisé (PIP)

(*Normes en matière d'adaptation scolaire, Modifié en juin 2004,* pages 4, 7, 11)

Un plan d'intervention personnalisé (PIP) est exigé pour chaque élève ayant un code scolaire spécial. Le PIP comprend des renseignements essentiels pour la planification, la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation du programme scolaire de l'élève. Les PIP sont des documents de travail destinés à être utilisés toute l'année par les équipes d'apprentissage.

©Alberta Education, Canada, 2008

Tous les éléments du PIP indiqués dans les *Normes en matière d'adaptation scolaire, Modifié en juin 2004,* sont traités.

Indicateurs types de programme efficace

- L'équipe d'apprentissage recueille des renseignements auprès de diverses sources, y compris les évaluations en cours, pour mettre sur pied un programme d'études qui répond aux besoins en apprentissage personnalisés de l'élève.
- Le PIP est un document de travail clair et concis qui est mis en œuvre, contrôlé et évalué de manière à favoriser l'apprentissage de l'élève.
- Le PIP est le résultat de l'effort conjugué de tous les membres de l'équipe d'apprentissage principale et d'autant de membres de l'équipe élargie que possible.
- Le PIP reflète les adaptations environnementales et pédagogiques ainsi que l'adaptation de l'évaluation requise pour obtenir les résultats d'apprentissage des programmes d'études de l'Alberta.
- Le PIP permet de déterminer tous les soutiens nécessaires pour répondre aux besoins de l'élève (par exemple, méthode(s) de communication, technologie d'aide).
- L'équipe d'apprentissage révise et met à jour le PIP pendant l'année pour assurer l'enseignement de programmes adaptés ainsi que des connaissances et un soutien continus.

5. Programmation et services

(*Normes en matière d'adaptation scolaire*, *Modifié en juin 2004*, pages 2, 4, 6-7,11-13)

Les élèves sourds ou ayant des déficiences auditives ont une vaste gamme d'habiletés et de besoins qui nécessitent un grand nombre de services et de soutiens pour répondre aux objectifs éducatifs fixés. Les services et les soutiens répertoriés dans le cadre de cet élément essentiel doivent être considérés pour chaque élève mais ne conviennent pas à tous. L'équipe d'apprentissage examine et définit les soutiens et les services qui conviennent à l'élève. Les élèves peuvent tirer parti des soutiens provenant de l'école, du niveau provincial ou communautaire, tels que les enseignants qui possèdent une formation en enseignement des élèves sourds ou ayant des déficiences auditives, les audiologistes scolaires, les interprètes en langage gestuel, les orthophonistes, les modèles adultes qui sont sourds ou qui ont des déficiences auditives et d'autres spécialistes qui peuvent apporter leur expertise dans les domaines visés.

a) Langue, langage et communication

Les parents et les enfants déterminent en général si la LSQ, l'ASL ou le français est la langue d'usage à la maison avant que l'enfant ne commence sa 1re année. Cette décision peut être fondée en partie sur le degré de perte d'audition de l'enfant, l'âge de début de perte d'audition, l'âge d'établissement du diagnostic et d'amplification et la philosophie des parents. L'enseignement uniforme, planifié et structuré de la langue choisie favorise la capacité de l'élève à comprendre et à utiliser la langue.

Les programmes unilingues font appel à des méthodes et à des stratégies d'enseignement qui mettent l'accent sur l'accès et l'exposition à l'anglais comme langue parlée. Diverses méthodes de communication peuvent être utilisées pour maximiser et promouvoir les possibilités linguistiques en français.

©Alberta Education, Canada, 2008

Les programmes de double langue utilisent un cadre bilingue permettant d'acquérir des compétences en langue et en alphabétisme au moyen de l'accès et de l'exposition à l'ASQ et au français. Les enfants inscrits à un programme de double langue apprennent un langage visuel, soit la LSQ ou l'ASL comme langue première. Un fondement solide en LSQ /ASL sert de base au développement du français comme langue seconde, notamment en ce qui concerne les compétences en lecture et en expression écrite.

Il est bénéfique de revoir périodiquement les besoins en langue et en communication de l'élève puisqu'ils peuvent varier d'un milieu à l'autre ou à mesure que l'élève vieillit. (Pour de plus amples renseignements, voir l'Annexe A, Communication).

Indicateurs types de programme efficace

- La même méthode de communication est utilisée à la maison et à l'école, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par les parents en collaboration avec l'équipe d'apprentissage.
- Le personnel responsable du soutien à la communication de l'élève a reçu une formation suffisante dans la ou les méthodes choisie(s) pour permettre un accès ciblé et représentatif à la langue d'enseignement, aux renseignements auditifs ou visuels et à la communication en milieu scolaire.
- Le personnel qui travaille avec l'élève possède les connaissances nécessaires et met en pratique des stratégies qui permettent d'améliorer la communication (par exemple, le locuteur établit un contact visuel avec l'élève avant de parler/communiquer par signes, remet des notes de cours pour permettre un accès visuel continu à la communication verbale ou par signes du locuteur).
- Le soutien à la communication est assuré pendant les activités parascolaires, les excursions scolaires et les assemblées.
- Les élèves apprennent à reconnaître les interruptions dans la communication et à mettre en œuvre des stratégies pour rétablir la communication.
- Des horaires flexibles permettent d'accorder du temps pour répondre aux besoins de l'élève associés à sa perte d'audition (par exemple, pauses périodiques après de longues périodes de lecture labiale ou de lecture de langage gestuel, enseignement en langage gestuel, entraînement auditif, vérifications de l'amplification).

b) Enseignement de la langue anglaise ou française

Que l'élève communique en anglais, en ASL, en français, en LSQ ou dans une combinaison de langues, il doit posséder des compétences en lecture et en écriture de l'anglais ou du français pour satisfaire aux exigences d'Alberta Education relatives à l'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Alberta ou du certificat de réussite d'études secondaires. L'enseignement de la langue anglaise ou française uniforme et ciblée est essentielle à l'acquisition des connaissances et des compétences requises pour satisfaire à ces exigences pour tous les élèves, y compris ceux atteints de surdité ou ayant des déficiences auditives.

L'enseignement de la langue anglaise ou française est fondé sur le niveau d'évaluation de l'élève. Les évaluations peuvent varier en fonction des élèves qui utilisent le français, le LSQ, l'anglais, l'ASL ou une combinaison de ces langues.

©Alberta Education, Canada, 2008

Indicateurs types de programme efficace

- Les buts et les objectifs d'apprentissage de la langue anglaise ou française sont évidents dans les activités quotidiennes et dans l'enseignement fondé sur le programme d'études de l'élève.
- L'évaluation visant à déterminer s'il existe des retards ou des lacunes dans l'acquisition de la langue anglaise ou française chez l'élève sourd ou ayant des déficiences auditives comprend les points suivants :
  - la sémantique : manière dont les mots donnent un sens dans diverses combinaisons et divers contextes;
  - la syntaxe : manière dont les mots sont combinés pour donner un sens;
  - la pragmatique : manière dont la langue est utilisée dans les interactions sociales;
  - l'alphabétisation : lecture et écriture.

c) Technologies d'aide (TA)

Les élèves ont accès à la technologie assistée qui soutient l'apprentissage. Les spécialistes du domaine de la perte d'audition peuvent déterminer les cas où la technologie assistée peut soutenir l'apprentissage de l'élève.

Indicateurs types de programme efficace

- L'amplification appropriée est établie par un audiologiste et utilisée par l'élève. L'amplification peut inclure des appareils auditifs, des implants cochléaires et lorsqu'un système individuel de modulation de fréquences est impossible à obtenir, un système de champ acoustique.
- Les stratégies et l'équipement appropriés sont utilisés pour s'assurer que l'amplification maximise l'accès à la sortie du son à partir d'un ordinateur, d'un DVD, de dispositifs de technologie et d'enregistrement numérisés à base vidéo.
- Le port et la surveillance de l'équipement d'amplification sont des activités quotidiennes et le dépannage a lieu, au besoin.
- Le sous-titrage codé est offert aux élèves lorsque l'information est présentée au moyen d'un téléviseur. (Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Glossaire des termes clés »).
- L'équipement antistatique est utilisé pour réduire les risques de dommages causés à l'implant cochléaire de l'élève dans la mesure où la situation l'exige. Cela peut inclure un bracelet de poignet muni d'un fil de terre, un tapis pour le bureau, un tapis pour le plancher, un écran d'ordinateur mis à la terre et l'utilisation de cordons de mise à la terre.
- La vidéoconférence est utilisée pour faciliter les discussions en personne entre deux individus qui communiquent avec des moyens visuels (par exemple, langage gestuel, langage parlé complété).

d) Salle de classe

Les élèves ont besoin d'évoluer dans un milieu d'apprentissage qui favorise la communication et l'accès à l'information. Un milieu propice à l'apprentissage tient compte de l'acoustique, de la source lumineuse, de la configuration de la salle et de la position de l'élève.

©Alberta Education, Canada, 2008

Indicateurs types de programme efficace

- Des matières douces, denses, sans danger pour l'acoustique telles que des rideaux, des tapis, des écrans acoustiques et des diviseurs à parois souples qui absorbent le bruit de fond vont de soi.
- L'enseignant, la craie/le tableau et l'ordinateur sont exempts de l'effet d'éblouissement et sont aperçus clairement par l'élève.
- Les bruits ambiants tels que les ventilateurs, l'éclairage fluorescent, les bruits de papier qui dérangent ou les bruits de corridor, sont identifiés et réduits ou éliminés.
- L'élève est assis selon les recommandations de l'audiologiste scolaire ou de l'enseignant de la personne sourde et de la personne ayant des déficiences auditives.

e) Développement social et émotionnel

Il se peut que les élèves sourds ou ayant des déficiences auditives ne soient pas au courant de certaines normes et de certains comportements sociaux ou ne les comprennent pas. La limite de leur audition peut entraver leur capacité à accéder à l'information d'importance secondaire et à identifier les nuances sociales. Il est important d'encourager le développement des aptitudes à la socialisation pour favoriser l'établissement de relations saines chez les adultes et leurs camarades et pour contribuer au développement du concept de soi solide. Les élèves qui développent un concept de soi solide ont plus de chances de défendre leurs propres intérêts, aptitude essentielle à acquérir pour leur éducation et dans le monde adulte.

Indicateurs types de programme efficace

- Le personnel connaît les relations établies par l'élève avec ses camarades, lui accorde son soutien et le guide, au besoin.
- Les élèves dont le principal mode de communication est le langage gestuel ont des possibilités d'interaction avec d'autres élèves qui communiquent par signes.
- L'enseignement du langage gestuel ou des clubs de langage gestuel pour les camarades atteints de déficiences auditives sont offerts pour réduire l'isolement de l'élève sourd ou ayant des déficiences auditives et pour favoriser la communication et l'établissement de relations entre élèves.
- Les élèves peuvent décrire leurs points forts, les domaines à améliorer et les conditions qui favorisent leur apprentissage.
- Les élèves prennent l'initiative et répondent à leurs préoccupations lorsque des situations se présentent où il faut faire preuve d'autonomie sociale.

6. Planification de la transition

(*Normes en matière d'adaptation scolaire, Modifié en juin 2004*, pages 12, 13)

Il est nécessaire de planifier lorsque les élèves sont dans une phase de transition d'un milieu vers un autre, qu'elle soit immédiate (au jour le jour, salle de classe à salle de classe), intermédiaire (d'une année à l'autre) ou à long terme (école élémentaire, premier et deuxième cycles du secondaire, études postsecondaires ou marché du travail).

L'équipe d'apprentissage joue un rôle essentiel dans la transition. Il est avantageux pour le personnel de la structure d'accueil d'avoir une bonne compréhension des forces et des

©Alberta Education, Canada, 2008

besoins de l'élève afin de se préparer à accorder un soutien à l'élève qui arrive. La structure d'accueil peut être adaptée de manière à surmonter les obstacles et à mettre en œuvre des soutiens avant l'arrivée de l'élève présentant des pertes d'audition. L'élève peut recevoir un enseignement de compétences propres à sa déficience pour favoriser une transition en douceur vers les exigences et les attentes du nouveau milieu.

Indicateurs types de programme efficace

- L'équipe d'apprentissage établit les objectifs précis nécessaires à une transition réussie vers la structure d'accueil et à un accès à la structure d'accueil.
- Bien avant la transition elle-même, le PIP détermine les plans de transition adaptés aux besoins de chaque élève pour favoriser la transition vers le nouveau milieu.
- Les membres de l'équipe d'apprentissage communiquent des renseignements sur les forces et les besoins de l'élève en matière de programmes, au personnel de la structure d'accueil.
- Le personnel, les élèves et les parents participent au processus, ont les mêmes attentes et sont prêts à amorcer la transition vers le nouveau milieu.
- L'élève effectue la transition avec certains membres de l'équipe d'apprentissage principale, qui offrent également des services dans le nouveau milieu de l'élève.

©Alberta Education, Canada, 2008

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc.]

Annexe A : Communication

La **langue des signes américaine (ASL)** est « une langue naturelle utilisée par les membres de la collectivité des personnes sourdes de l'Amérique du Nord. C'est une langue qui s'est développée naturellement au fil du temps dans une collectivité d'utilisateurs. L'ASL présente toutes les caractéristiques d'une langue, c'est-à-dire qu'il est régi par des règles. Ses symboles sont organisés et utilisés systématiquement. Il s'agit d'une langue productive. Le nombre de phrases que l'on peut créer est infini et de nouveaux messages portant sur n'importe quel sujet peuvent être créés en tout temps. Dans l'ASL, la forme de la main, les mouvements et d'autres caractéristiques grammaticales sont réunies pour former des signes et des phrases. » (Gallaudet University) [Traduction]

La **langue des signes québécoise (LSQ)** est la langue des signes québécoise utilisée par les personnes sourdes du Québec et d'autres régions du Canada. Elle est étroitement liée à l'ASL et à la langue des signes française.

Le **langage parlé complété** est « un système de communication visuelle qui utilise huit formes de mains dans quatre positions différentes près du visage en combinaison avec des mouvements de la bouche qui produisent la parole pour faire en sorte que les sons de la langue parlée paraissent différents les uns des autres. » (National Cued Speech Association) [Traduction]

La **lecture labiale** est la capacité d'accéder à une compréhension de la parole en regardant les lèvres, les expressions faciales, les gestes, les indices contextuels, le langage corporel ainsi que la lecture sur les lèvres.

La **méthode auditive–orale** est fondée sur le principe que « l'on peut enseigner, avec une intervention précoce et une formation compatible, à un grand nombre d'enfants sourds et ayant des déficiences auditives à écouter et à parler pour leur permettre de développer leur potentiel d'audition. Le but de cette méthode éducative est d'utiliser le canal auditif (ou audition) pour acquérir la parole et la langue parlée. » (Alexander Graham Bell Association for the Deaf and Hard of Hearing) [Traduction]

La **méthode auditive–verbale** est « semblable à la méthode auditive–orale dans le sens que l'accent est mis fortement sur l'optimisation de l'audition résiduelle de l'enfant et de sa capacité à l'utiliser. » (Alexander Graham Bell Association for the Deaf and Hard of Hearing) « Elle met l'accent sur l'utilisation du son (audition) comme voie principale d'apprentissage et de compréhension du milieu. Les parents sont au cœur de cette méthode et participent pleinement et activement à chaque séance avec le thérapeute. » (Auditory Verbal UK) [Traduction]

Les **systèmes de l'anglais codés manuellement** se réfèrent à un certain nombre de systèmes de langage gestuel qui utilisent la grammaire et des structures de phrases de l'anglais. Les principales méthodes sont indiquées ci-dessous dans l'ordre alphabétique.

> L'**anglais signé** est un terme générique qui se réfère à une représentation visuelle de l'anglais à l'aide d'une combinaison de signes de l'ASL, de signes de l'anglais, du

©Alberta Education, Canada, 2008

dactylangage et de marqueurs normalisés pour marquer les inflexions, les pluriels et les temps.

Le **langage gestuel par contact (appelé auparavant anglais signé pidgin)** est une méthode de langage gestuel qui combine autant que possible des signes de l'ASL et de l'anglais suivant l'ordre des mots de l'anglais (sujet, verbe, complément) dans la construction des phrases. Une personne peut parler tout en communiquant par signes.

Le « **Signing Exact English (SEE)** » est un système de langage gestuel qui représente l'anglais littéral. Cette méthode est fondée sur le principe d'un mot = un signe accompagné de signes spécialisés supplémentaires pour représenter les préfixes et les suffixes (par exemple, –ment, –ness, –s, pre-). Ce système permet de rendre « visible tout ce qui n'est pas entendu. Le SEE complète ce qu'un enfant peut entendre à partir de l'audition et de la lecture labiale. » (SEE Center for the Advancement of Deaf Children) [Traduction]

©Alberta Education, Canada, 2008

Ressources supplémentaires

Pour plus de renseignements ou pour obtenir des stratégies types, reportez-vous aux ressources suivantes d'Alberta Education. À moins d'indication contraire, vous pouvez télécharger gratuitement ces ressources à partir du site Web <www.education.alberta.ca> ou acheter des exemplaires imprimés auprès du Learning Resources Centre au <www.lrc.education.gov.ab.ca> ou par téléphone au 780-427-5775, ligne sans frais en Alberta si l'on compose le préfixe 310-0000.

Plan d'intervention personnalisé (2007), de la série *Élaboré pour les élèves ayant des besoins spéciaux.*

L'équipe d'apprentissage : Un guide destiné aux parents d'enfants ayant des besoins spéciaux (2003).

Mieux réussir à l'école (2001).

Également offerts par le Learning Resources Centre
Humphries, Tom et collab. *A Basic Course in American Sign Language, deuxième édition.* Carrollton (TX), TJ Publishers, Inc., 1994.

Ressources disponibles auprès des ministères du gouvernement de l'Alberta (en anglais seulement)

Alberta Human Resources and Employment. *Alberta Occupational Profiles*, *Sign Language Interpreter,* mars 2005. Disponible à l'adresse <www.alis.gov.ab.ca/occinfo>.

Seniors and Community Development
Standards for Interpreting in Educational Settings, Early Childhood Services to Grade 12, 1993. Disponible à l'adresse <www.seniors.gov.ab.ca/CSS/premiers_council/publications/Standards.asp>.

Student Health Partnerships. Renseignements disponibles à l'adresse <www.education.gov.ab.ca/shi/>.

Réseau provincial d'adaptation scolaire

Francophone : Le Réseau provincial d'adaptation scolaire (Réseau)
780-487-3200

©Alberta Education, Canada, 2008

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc.]

Glossaire des termes clés

Les **adaptations** sont « une modification ou une correction de la manière dont on s'attend habituellement d'un élève qu'il apprenne, qu'il fasse ses devoirs ou qu'il participe à des activités en classe. Les **adaptations** comprennent des stratégies particulières d'enseignement ou d'évaluation, l'équipement ou autres soutiens qui éliminent, ou du moins diminuent, les répercussions des besoins en adaptation scolaire de l'élève. » *(Plan d'intervention personnalisé,* 2006)

Les **adaptations** « se réfèrent au soutien à l'enseignement continu, planifié ou informel et ne sont pas inscrites dans le PIP. »*(Plan d'intervention personnalisé,* 2006)

L'**alphabétisme** est la capacité à lire et à écrire.

L'**amplification** est un processus qui amplifie le son.

Les **audiologistes** sont des professionnels qui ont une formation universitaire et sont titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat spécialisé dans la science de l'audition. « Les audiologistes évaluent l'ampleur de la perte d'audition, l'équilibre et autres troubles et recommandent le traitement qui convient. Les services sont offerts aux personnes sourdes ou ayant des déficiences auditives et aux personnes à risque de présenter une perte d'audition en raison de l'exposition à des bruits, de causes d'ordre génétique, de l'exposition à certains médicaments ou d'infections de l'oreille moyenne. Les audiologistes travaillent également avec les adultes et les enfants qui ont besoin de rééducation auditive, telle que la formation auditive et la lecture labiale, et éduquent les consommateurs et les professionnels sur la prévention de la perte d'audition. » (Association canadienne des orthophonistes et audiologistes)

> Les **audiologistes scolaires** « se spécialisent dans le traitement de l'audition et de la déficience auditive en milieu scolaire » (Educational Audiology Association) [Traduction]. Ils participent à des réunions d'équipe pluridisciplinaires, fournissent de l'information et dispensent une formation au personnel et aux familles, agissent comme agents de liaison entre le milieu de l'éducation et le monde médical, proposent des stratégies permettant l'utilisation efficace de l'amplification individuelle et de la salle de classe et favorisent la création de milieux d'écoute/d'apprentissage appropriés.

L'**éducation bilingue/biculturelle pour les élèves sourds** décrit les programmes qui utilisent deux langues comme langues d'enseignement (l'ASL et l'anglais). Elle est le « reflet d'un milieu stimulant pour les élèves sourds, où le personnel sourd et non sourd exemplifie le respect des uns envers les autres, la collaboration dans la prise de décisions et la défense des droits des personnes sourdes à l'intérieur et à l'extérieur du système scolaire. Bien qu'il existe un grand nombre de différents modèles de la façon dont l'**éducation bilingue/biculturelle** pourrait être mise en œuvre, ils doivent tous avoir comme fondement une structure qui reflète l'**autonomisation** des personnes sourdes. Il faut pour cela un modèle qui s'étend au milieu scolaire, à la résidence, à la

©Alberta Education, Canada, 2008

maison, à la collectivité des personnes sourdes et à la collectivité des personnes non sourdes. Ensemble, ils peuvent créer une expérience bilingue/biculturelle enrichissante visant à encourager les élèves sourds qui jouent un rôle actif dans leur collectivité comme citoyens habilités de notre société. » (Société culturelle canadienne des sourds, inc.)

L'**enseignant des personnes sourdes et ayant des déficiences auditives** est un enseignant qui possède une formation universitaire de deuxième cycle, qui est titulaire d'un diplôme, d'une maîtrise ou d'un doctorat et qui se spécialise dans l'éducation des élèves sourds ou ayant des déficiences auditives. Les enseignants peuvent être membres de l'Association canadienne des enseignants(es) des sourds(es) et malentendants(es) (ACESM). Les enseignants qui ont une formation en enseignement des personnes sourdes et ayant des déficiences auditives peuvent être consultés par l'entremise du Réseau provincial d'adaptation scolaire, mentionné à la page 15, ou d'autres fournisseurs de services.

La **formation auditive** est un processus structuré utilisé pour former des personnes à utiliser leur audition résiduelle et la technologie de l'amplification afin de comprendre les sons environnementaux et la langue parlée. Les quatre niveaux de ce processus sont la détection, la discrimination, le dépistage et la compréhension.

L'**implant cochléaire** est « un petit dispositif électronique complexe qui permet de procurer un certain son à une personne profondément sourde ou ayant des déficiences auditives graves. L'implant est placé par voie chirurgicale sous la peau derrière l'oreille. Un implant comporte quatre parties fondamentales, soit un microphone, qui capte le son provenant de l'environnement; un appareil de traitement de la parole, qui sélectionne et adapte les sons captés par le microphone; un émetteur et un récepteur/stimulateur qui reçoit les signaux provenant de l'appareil de traitement de la parole et les convertit en impulsions électriques; enfin, les électrodes qui recueillent les impulsions du stimulateur et les envoient au cerveau. Un implant ne rétablit ni ne procure une audition normale. Cet appareil permet plutôt, dans des conditions appropriées, une compréhension auditive utile de l'environnement et l'aide à comprendre le discours. » (National Institutes of Health, U.S Department of Health and Human Services) [Traduction]

Les **interprètes en langage gestuel** possèdent une formation et un brevet postsecondaires qui leur permettent d'accomplir la tâche d'interpréter entre deux langues telles que l'anglais parlé et l'ASL. Les interprètes sont membres d'associations professionnelles et sont régis par de rigoureux codes de déontologie et lignes directrices de conduite professionnelle. L'Association des interprètes de langage visuel du Canada est une association professionnelle nationale qui représente les interprètes dont les langues de travail sont l'anglais et l'ASL. L'Alberta Chapter of Registered Interpreters of the Deaf (ACRID) est l'association provinciale.

Les **orthophonistes** sont des professionnels qui possèdent une formation universitaire, qui sont, en général, titulaires d'une maîtrise ou d'un doctorat, qui « peuvent travailler seuls ou en équipe pour aider des personnes de tous les âges à communiquer efficacement ainsi qu'à manger et à avaler de manière sécuritaire. Le rôle des orthophonistes consiste à dépister, à évaluer, à traiter, à éduquer et à aider à prévenir les troubles du langage, de la parole, de la voix et de la fluidité ainsi

©Alberta Education, Canada, 2008

que les troubles cognitifs et autres troubles liés à la communication ainsi que les troubles de déglutition. » (Association canadienne des orthophonistes et audiologistes)

La **pragmatique** est l'étude de l'utilisation de la langue dans diverses situations à des fins variées. Elle comprend les règles de la conversation et l'utilisation appropriée de la langue dans des situations sociales, telles que la façon d'amorcer, d'entretenir et de mettre fin à la conversation et d'y participer, de changer de rôle, de se comporter de façon appropriée et de faire un récit cohérent. L'aptitude sociale comprend également le choix d'une langue et d'un ton différents lorsque l'on parle à divers auditeurs (par exemple, enseignants, amis, famille).

La **sémantique** est l'étude du sens donné à la langue, y compris le sens des lettres, des mots, des expressions, des phrases et des phrases multiples.

Le **sous-titrage codé** est une technologie qui permet de coder les légendes à l'intérieur de programmes vidéo. « Tels les sous-titres dans les films, les légendes sont des transcriptions des mots parlés sous forme écrite, qui permettent aux personnes sourdes et ayant des déficiences auditives de voir ce qu'elles ne peuvent entendre. Contrairement aux sous-titres, les légendes fournissent également des descriptions de sons tels qu'une sonnerie ou le claquement d'une porte. Les sous-titrages codés sont cachés à l'intérieur d'émissions de télévision habituelles, dans les bandes vidéo et les DVD. Il n'est pas nécessaire de s'abonner à un service spécial pour recevoir les légendes. En fait, le sous-titrage est offert gratuitement à tous les téléspectateurs par les industries de la télévision et de la vidéo et grâce au soutien de subventions et de dons. » (National Captioning Institute, Inc.) [Traduction]

La **syntaxe** est l'ordre ou l'arrangement des mots et des phrases dans une langue. L'ordre donne un sens autant dans une phrase simple qu'entre les phrases.

Le **système de champ acoustique** « est un appareil fonctionnel qui améliore la capacité d'écoute dans les milieux bruyants ou les champs réverbérés comme les salles de classe. Tel un mini système haut-parleur, un système de champ acoustique amplifie le niveau de décibel de la voix d'un enseignant. De petits haut-parleurs placés dans la salle de classe procurent une plus grande isosonie à tous les élèves. » (Alexander Graham Bell Association for the Deaf and Hard of Hearing) [Traduction] Les enseignants parlent dans le microphone du système de champ acoustique.

Le **système de modulation de fréquences individuel** est un appareil fonctionnel individuel pour personnes malentendantes, qui transmet la voix du locuteur au moyen d'un microphone à l'auditeur portant un récepteur FM correspondant. Le récepteur est branché à l'appareil auditif ou à l'implant cochléaire individuel de l'auditeur. Il augmente l'isosonie de la voix du locuteur et réduit les effets négatifs des bruits de fond.

La **technologie d'aide** est une « technologie utilisée par des personnes ayant des déficiences afin d'accomplir des fonctions qui pourraient autrement s'avérer difficiles ou impossibles. La technologie d'aide peut comprendre des dispositifs de mobilité tels que les ambulateurs et les fauteuils roulants ainsi que le matériel, les logiciels et les périphériques qui aident les personnes

©Alberta Education, Canada, 2008

ayant des déficiences à utiliser les ordinateurs ou d'autres technologies de l'information. » (National Center on Accessible Information Technology in Education) [Traduction]

Transcription en temps réel

Le **CART**, soit la transcription en temps réel assistée par ordinateur (Alexander Graham Bell Association for the Deaf and Hard of Hearing), la traduction visant l'accès à la communication en temps réel (National Court Reporters Foundation), la traduction en temps réel assistée par ordinateur (National Technical Institute for the Deaf) « est la traduction instantanée de paroles en texte effectuée par un interprète CART à l'aide d'un sténotype, d'un ordinateur portatif et d'un logiciel en temps réel. Le texte est ensuite affiché sur un écran d'ordinateur ou autre dispositif d'affichage pour l'élève sourd ou ayant des déficiences auditives. » (National Technical Institute for the Deaf) [Traduction]

Le système de transcription **TypeWell** se réfère à un transcripteur spécialisé dans l'audition, qui utilise un ordinateur portatif muni d'un logiciel d'abréviations pour « transcrire, idée par idée, ce que l'on dit dans les cours et les discussions en classe. » Les élèves « lisent la transcription en temps réel à partir d'un deuxième ordinateur. Ils peuvent également dactylographier leurs questions et leurs commentaires pour le transcripteur pour qu'ils soient lus à voix haute, voire prendre leurs propres notes à partir du deuxième ordinateur. Le transcripteur ne dactylographie pas en général tous les mots qui sont dits, mais peut résumer plutôt le contenu tout en préservant le sens intégral recherché par le locuteur. De nombreux transcripteurs TypeWell transcrivent EN RÉALITÉ à peu près mot à mot ce qui est dit. Cependant, les erreurs de choix de langue, les répétitions immédiates, etc. sont omises. » Le système de transcription TypeWell est utilisé dans les écoles secondaires et postsecondaires. (The National Typewell Educational Transcription System) [Traduction]

Translittération

Le **translittérateur** est un terme utilisé par l'organisation américaine Registered Interpreters for the Deaf (RID) pour désigner une personne qui a obtenu un certificat de translittération et s'est montré capable de translittérer entre un langage gestuel basé sur l'anglais et l'anglais parlé pour le signe à la voix et la voix au signe. Un certificat de translittération ne permet pas à une personne de se qualifier pour interpréter de l'anglais à l'ASL. La RID propose également un certificat d'interprétation qui offre l'interprétation de l'anglais à l'ASL pour le signe à la voix et la voix au signe. La RID se réfère à une personne agréée qui détient à la fois le certificat de translittération et le certificat d'interprétation comme interprète.

Les **translittérateurs de langage parlé complété** s'efforcent de fournir des équivalents visuels pour « l'information auditive mise à la disposition des personnes ayant des déficiences auditives dans un environnement partagé. » (National Cued Speech Association) [Traduction] (Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Langage parlé complété », à l'Annexe A.)

©Alberta Education, Canada, 2008

Les **translittérateurs oraux** « communiquent les mots d'un locuteur ou d'un groupe de locuteurs à une personne sourde en lui disant de manière inaudible ce que l'on dit pour qu'ils puissent être lus sur les lèvres. » (Alexander Graham Bell Association for the Deaf and Hard of Hearing) [Traduction]

©Alberta Education, Canada, 2008

Références

Académie canadienne d'audiologie. <www.canadianaudiology.ca/fr>

Alberta Chapter of the Registry of Interpreters for the Deaf, Inc. <www.acrid.ca>

Alberta Education. *Normes en matière d'adaptation scolaire, Modifié en juin 2004,* Edmonton (AB), Alberta Education, 2004.

Alberta Education. *Planification du plan d'intervention personnalisé,* livre 3 de la série « Éléments essentiels du programme d'adaptation scolaire », Edmonton (AB), Alberta Education, 2006.

Alexander Graham Bell Association for the Deaf and Hard of Hearing). <www.agbellacademy.org>

American Speech-Language-Hearing Association. <www.asha.org>

Association canadienne des enseignants(es) des sourds(es) et malentendants(es). <www.cdli.ca/CAEDHH>

Association des interprètes de langage visuel du Canada. <www.avlic.ca>

Auditory Verbal UK. <www.oxfordav.co.uk/approach.html>

Biderman, Beverly. *Wired for Sound: A Journey into Hearing*, Toronto (ON), Trifolium Books Inc., 1998.

Educational Audiology Association. <www.edaud.org>

Flexer, Carol. *Facilitating Hearing and Listening in Young Children,* San Diego (CA), Singular Publishing Group, Inc., 1994.

Gallaudet University. <www.gallaudet.edu>

Guskey, T. (dir.). *Topics in Signed Language Interpreting,* Philadelphie (PA), John Benjamins Publishing Company, 2005.

Luterman, David M. et collab. *The Young Deaf Child,* Baltimore (MD), York Press, Inc., 1999.

Marschark, Marc. *Language Development in Children Who Are Deaf: A Research Synthesis,* Alexandria (VA), National Association of State Directors of Special Education, 2001.

Marschark, Marc. *Raising and Educating a Deaf Child.* New York, Oxford University Press, 1997.

©Alberta Education, Canada, 2008

National Captioning Institute Incorporated. <www.ncicap.org>

National Center on Accessible Technologies for Education. www.washington.edu/accessit/articles?109

National Cued Speech Association. <http://cuedspeech.org>

National Institutes of Health, U.S Department of Health and Human Science. <www.nidcd.nih.gov/health/hearing/coch.asp>

National TypeWell Educational Transcription System. <www.typewell.com>

Paul, Peter V. et Stephen P. Quigley. *Language and Deafness, 2e édition,* San Diego (CA), Singular Publishing Group, Inc., 1994.

Registry of Interpreters for the Deaf, Inc. <www.rid.org>

Russell, D. *Interpreting in Legal Contexts: Consecutive and Simultaneous Interpretation.* Burtonsville (MD), Sign Media, Inc, 2002.

Signing Exact English Center for the Advancement of Deaf Children. <www.seecenter.org>

Simmons-Martin, Audrey Ann et Karen Glover Rossi. *Parents and Teachers: Partners in Language Development*, Washington (DC), Alexander Graham Bell Association for the Deaf, 1990.

Société culturelle canadienne des sourds. <www.ccsdeaf.com>

Winston, Elizabeth A. *Educational Interpreting. How It Can Succeed*, Washington (DC), Gallaudet University Press, 2004.

Ressources en français

Groupe de recherche sur la LSQ et le bilinguisme sourd. <http://www.unites.uqam.ca/surdite/>

Dubuisson, Colette et Daniel Daigle. *Lecture, Écriture et Surdité,* Montréal (QC), Les éditions Logiques, 1998.

Dubuisson, Colette et Christiane Grimard. *La surdité vue de près,* Montréal (QC), Presses de l'Université du Québec, 2006.

Dumont, Annie. *Mémoire et langage : surdité, dysphasie,* 2e éd., Paris, Masson, 2001.

Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec. <http://www.ooaq.qc.ca/index.html>

Surdité au Québec. <www.surdité.org>

©Alberta Education, Canada, 2008

LIBRARY AND ARCHIVES CANADA
Bibliothèque et Archives Canada
3 3286 53932729 2